

## **Question écrite de Kattrin JADIN au Ministre de l'Intérieur sur la reconstruction de la Prison de Verviers.**

**Kattrin JADIN (MR) :**

À la fin de la législature précédente, le gouvernement fédéral a adopté, au sein d'un Masterplan, le projet de reconstruire la prison de Verviers sur le même site que celui qu'elle occupait anciennement. Celle-ci avait en effet dû être évacuée en deux temps, à cause d'une vétusté qui causait d'importants problèmes de sécurité, pour les prisonniers comme pour les membres du personnel. Je suis ce dossier depuis de nombreuses années et je suis convaincue de la nécessité de maintenir la présence d'un établissement pénitentiaire dans l'arrondissement de Verviers, de par la proximité de Verviers avec l'arrondissement judiciaire d'Eupen, d'une part, et parce qu'il est nécessaire de maintenir certaines infrastructures à Verviers même, qui fait maintenant partie de l'arrondissement judiciaire de Liège, d'autre part. Le principe de la reconstruction de la prison sur le même site que précédemment remporte également mon adhésion, pour les avantages que ce site présente en matière d'accessibilité, et parce que la conservation de l'enceinte en bon état dont elle dispose permettrait de réduire le coût du chantier.

1. Maintenant que vous avez repris le flambeau de cet important dossier, comment envisagez-vous de procéder pour la reconstruction de la prison de Verviers?
2. Avez-vous déjà des éléments de calendrier concernant le Masterplan que vous pourriez me communiquer?
3. Un budget a-t-il été dégagé en ce qui concerne plus spécifiquement la prison de Verviers?

**Le Ministre de l'Intérieur :**

1. La reconstruction de la prison de Verviers fait partie du projet de Masterplan III - Prisons. Conformément à l'accord du gouvernement concernant la politique pénitentiaire et afin de garantir le renforcement de la crédibilité de l'exécution des peines, le Masterplan III sera évalué et adapté si nécessaire.
2. Un calendrier plus précis pourra être défini dès que l'évaluation du Masterplan III aura été réalisée par la Régie des Bâtiments en collaboration avec le SPF Justice.
3. L'approbation éventuelle du Masterplan III tiendra compte de son mode de financement et des budgets nécessaires à son exécution